

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN**

Nombre de conseillers :

En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10
Pour :
Contre :
Abstention :
Quorum : 6

Le vingt-trois mars deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

Présents M. Matthieu CADOT, M. Denis GORRON, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. Luc DUCLOS, Mme Charlene GRIFFON, M. André MARCHAIS, M. Freddy VINET, M. Ronald VERNOUX

Absents : Mme Cécile MAIRAND (pouvoir M. Matthieu CADOT)

Secrétaire de séance : M. Denis GORRON

Convocation envoyée le 18 mars 2023
Convocation affichée le 18 mars 2023

Séance ouverte à 19H00

Télétransmission en préfecture le : 27/03/2023 sous le
N° : 017-211703210-20230323-D2023_06_DE

Date de publication sur le site internet : 28/03/2023

N° d'ordre : 2023 -06

Objet : Nouveau tableau du conseil municipal

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau du conseil municipal suite à la démission de Mme Fabienne ASSIMEAU.

Vu l'article L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.
L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L2113-8-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1 Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2 Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3 Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

AR Prefecture

017-211703210-20230323-D2023_06-DE
Reçu le 27/03/2023

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M	CADOT Matthieu	26/09/1972	25/05/2020	100
Premier adjoint	Mme	ROUIL Céline	16/12/1980	25/05/2020	101
Deuxième adjoint	M	BOUCLY Eric	24/09/1972	25/05/2020	103
Troisième adjoint	M	GORRON Denis	28/07/1978	30/05/2022	97
Conseiller	Mme	GRIFFON Charlene	25/07/1993	25/05/2020	102
Conseiller	Mme	MAIRAND Cécile	16/12/1974	25/05/2020	101
Conseiller	M	VINET Freddy	07/06/1971	25/05/2020	100
Conseiller	M	VERNOUX Ronald	14/01/1967	25/05/2020	97
Conseiller	M	DUCLOS Luc	15/04/1971	25/05/2020	96
Conseiller	M	MARCHAIS André	07/04/1955	25/05/2020	90

Le Conseil Municipal,

➤ **PRENDS ACTE** du nouveau tableau du conseil municipal

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 23/03/2023

Le secrétaire de séance,

M. Denis GORRON



Le Maire,

Matthieu CADOT



AR Prefecture

Délais et voies de recours

017-211703210-20230323-D2023_06-DE
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai, en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.